

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE
DE LA SEANCE DU 30 MARS 2026**

Présents : M. BLEGER Philippe, Maire, KOEBERLE Isabelle, KLEIN Sébastien, HEYBERGER Danielle, adjoints et MM. BOMMENSATT Marc, DANNER Aude, FLEITH Paul-André, HUMBRECHT Dominique, KLEIN Jean-Marie, KLEIN Robin, KOEBERLE Jean-Baptiste, RAFFATH Florence, SALBER Fabrice, SCHOHN Béatrice et SIMON Audrey, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

A donné procuration : néant

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs
4. Constitution des commissions communales
5. Délégations du conseil municipal au maire
6. Fixation des indemnités du maire et des adjoints
7. Point divers et communication

POINT N° 1 (21/2026) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 (22/2026) – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Paul-André FLEITH, secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

POINT N°3 (23/2026) – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret et de désigner les délégués aux organismes extérieurs suivants :

3.1 Syndicat intercommunal des eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs

En prolongement du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5212-7 ;
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs ;

Le conseil municipal,

DESIGNE Délégués titulaires
M. Philippe BLEGER
M. Jean-Marie KLEIN

Délégué suppléant
M. Sébastien KLEIN

au Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et environs.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle

En prolongement du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement ALSACE-MOSELLE (SDEA) conformément à ses statuts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5721-2 ;
Vu les statuts du SDEA et notamment ses annexes ;

Le conseil municipal,

DESIGNE pour la compétence eau potable et pour la compétence assainissement :

M. Philippe BLEGER

Adopté à l'unanimité.

3.3 Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers Rorschwihr/Saint-Hippolyte

En prolongement du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués au Syndicat Intercommunal des sapeurs-pompiers Rorschwihr/Saint-Hippolyte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5212-6 et suivants,

Vu l'article 6 des statuts du SIVU des Sapeurs-Pompiers de Saint-Hippolyte/Rorschwihr,

Le conseil municipal,

DESIGNE

Membres titulaires :

M. BLEGER Philippe
Mme HEYBERGER Danielle
Mme Isabelle KOEBERLE

Membres suppléants :

M. Aude DANNER
M. Marc BOMMENSATT
M. Florence RAFFATH

délégués au SIVU des sapeurs-pompiers de St-Hippolyte/Rorschwihr.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux – brigade verte

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – Brigade Verte

Le conseil municipal,

DESIGNE

Sébastien KLEIN	Titulaire
Dominique HUMBRECHT	Suppléante

délégués au Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux – Brigade Verte.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Syndicat mixte du parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le conseil municipal,

DESIGNE

Danielle HEYBERGER	Titulaire
Audrey SIMON	Suppléante

délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Adopté à l'unanimité.

3.6 Syndicat mixte de la Fecht Aval et Weiss

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués au Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

Le conseil municipal,

DESIGNE M. Sébastien KLEIN Titulaire
Mme Aude DANNER Suppléante

Comme représentants de la commune au sein du Syndicat Mixte de la Fecht Aval et Weiss.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Association des communes touristiques du Haut-Koenigsbourg – route des vins d'alsace

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués à l'Association des Communes Touristiques du Haut-Koenigsbourg – Route des Vins d'Alsace

DESIGNE au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le maire étant titulaire de droit

- M. Danielle HEYBERGER Titulaire
- M. Paul-André FLEITH Suppléant

délégués au sein de l'Association des Communes Touristiques du Haut-Koenigsbourg-Route des Vins d'Alsace.

Adopté à l'unanimité.

3.8 Association des communes forestières d'Alsace

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE comme représentants de la commune au sein de l'Association des Communes Forestières d'Alsace :

- M. Sébastien KLEIN Titulaire
- Mme Dominique HUMBRECHT Suppléant

Adopté à l'unanimité.

3.9 SIVU Forêt du Pays de Ribeauvillé

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE comme représentants de la commune au sein du SIVU Forêt du Pays de Ribeauvillé :

- M. Sébastien KLEIN Titulaire
- Mme Dominique HUMBRECHT Suppléant

Adopté à l'unanimité.

3.10 EHPAD les Fraxinelles – Bergheim

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD Les Fraxinelles de Bergheim

- M. Philippe BLEGER, le maire étant membre de droit
- Mme Béatrice SCHOHN
- M. Jean-Marie KLEIN

Adopté à l'unanimité.

3.11 Ecole de musique Guémar/Saint-Hippolyte

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE en qualité de déléguée à l'école de Musique Guémar/Saint-Hippolyte

- M. Philippe BLEGER, le maire étant membre titulaire de droit
- Mme Isabelle KOEBERLE

Adopté à l'unanimité.

3.12 Association Slow Up Alsace de la route des vins

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE comme membre de l'association Slow Up Alsace de la Route des Vins

- M. Philippe BLEGER, titulaire
- M. Sébastien KLEIN, suppléant

Adopté à l'unanimité.

3.13 Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE comme membres de l'ADAUHR

- M. Philippe BLEGER Titulaire
- M. Isabelle KOEBERLE Suppléant

Adopté à l'unanimité.

3.14 Groupement d'intérêt cynégétique n° 2 – Colmar nord

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE en qualité de délégués au G.I.C. n° 2 – Colmar Nord.

- M. Sébastien KLEIN Titulaire
- M. Dominique HUMBRECHT Suppléant

Adopté à l'unanimité.

3.15 Commission de suivi de site de la société RMB

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE M. Jean-Baptiste KOEBERLE

pour représenter la commune au sein de la Commission de Suivi de Site de la Société RMB.

Adopté à l'unanimité.

3.16 Comité des fêtes de Saint-Hippolyte

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE le maire étant membre de droit

- M. Robin KLEIN
- M. Paul-André FLEITH

pour représenter le conseil municipal au sein du Comité des Fêtes de Saint-Hippolyte.

Adopté à l'unanimité.

3.17 Représentants grands anniversaires

Comme suite au renouvellement du conseil municipal, l'assemblée communale

DESIGNE

- Mme Béatrice SCHOHN
- Mme Aude DANNER
- Mme Florence RAFFATH
- M. Paul-André FLEITH
- M. Philippe BLEGER

pour représenter la commune lors des grands anniversaires.

En cas d'absence de l'un des représentants désignés ci-dessus, ou représenteront la commune.

Adopté à l'unanimité.

3.18 Association foncière

Vu les statuts de l'Association Foncière et notamment l'article 10,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, les personnes suivantes pour siéger au bureau de l'Association Foncière de Saint-Hippolyte, avec voix délibérative :

M. Sébastien KLEIN, adjoint au maire, membre de droit.

Membres titulaires

M. Philippe BLEGER

M. Dominique HUMBRECHT

M. Jean-Marie KLEIN

Membres suppléants

M. Jean-Baptiste KOEBERLE

M. Fabrice SALBER

Adopté à l'unanimité.

POINT N° 4 (24/2026) – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret et de constituer les commissions communales suivantes (le maire étant membre de droit de toutes les commissions) :

4.1 – COMMISSION DES FINANCES

Adjointe déléguée : Isabelle KOEBERLE

Mme et MM. Jean-Marie KLEIN, Paul-André FLEITH, Marc BOMMENSATT, Jean-Baptiste KOEBERLE et Aude DANNER.

Adopté à l'unanimité.

4.2 – COMMISSION DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT

(Autorisations d'urbanisme, PLU)

Adjointe déléguée : Isabelle KOEBERLE

MM. Jean-Marie KLEIN, Marc BOMMENSATT et Audrey SIMON

Adopté à l'unanimité.

4.3 – COMMISSION VOIRIE RURALE ET DOMAINE AGRICOLE

Adjoint délégué : Sébastien KLEIN

MM. Jean-Marie KLEIN, Dominique HUMBRECHT, Fabrice SALBER et Jean-Baptiste KOEBERLE.

Adopté à l'unanimité.

4.4 – COMMISSION ENVIRONNEMENT, VEGETALISATION ET FLEURISSEMENT

Adjoint délégué : Danielle HEYBERGER

MM. Sébastien KLEIN, Paul-André FLEITH, Fabrice SALBER et Robin KLEIN.

Adopté à l'unanimité.

4.5 – COMMISSION BATIMENT ET PATRIMOINE

Adjointe déléguée : Isabelle KOEBERLE

MM. Sébastien KLEIN, Jean-Marie KLEIN, Béatrice SCHOHN, Paul-André FLEITH, Dominique HUMBRECHT et Marc BOMMENSATT.

Membre coopté : M. Claude HUBER.

Adopté à l'unanimité.

4.6 – COMMISSION CULTURE, LOISIRS ET TOURISME

(Bibliothèque, salle des fêtes, Géovino, fleurissement, concours maisons fleuries)

Adjointe déléguée : Danielle HEYBERGER

Mmes et MM. Paul-André FLEITH, Florence RAFFATH, Aude DANNER, Robin KLEIN et Audey SIMON.

Membre coopté : M. Marc FRENNET

Adopté à l'unanimité.

4.7 – COMMISSION DES TRAVAUX, VOIRIE URBAINE ET ESPACES VERTS

(Bâtiments, voirie urbaine, espaces verts, environnement, cimetière, service technique)

Adjoint délégué : Sébastien KLEIN

Mme et MM. Jean-Marie KLEIN, Béatrice SCHOHN, Dominique HUMBRECHT, Fabrice SALBER, Aude DANNER et Robin KLEIN.

Adopté à l'unanimité.

4.8 – COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

(Aînés, école, aides diverses)

Adjointe déléguée : Isabelle KOEBERLE

Mme Audrey SIMON.

Adopté à l'unanimité.

4.9 – COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE (4C)

Adjoint délégué : Sébastien KLEIN

Mme et MM. Dominique HUMBRECHT, Jean-Marie KLEIN et Jean-Baptiste KOEBERLE.

Membre coopté : Bernard HUMBRECHT.

Adopté à l'unanimité.

4.10 – COMMISSION DU DOMAINE FORESTIER

Adjoint délégué : Sébastien KLEIN

Mme et MM. Jean-Marie KLEIN, Dominique HUMBRECHT, Marc BOMMENSATT et Fabrice SALBER.

Membre coopté : Bernard HUMBRECHT.

Adopté à l'unanimité.

4.11 – COMMISSION DE LA COMMUNICATION

(Bulletin Les Cigognes, Saint-Hippolyte et Vous, site internet, Facebook)

Adjointe déléguée : Danielle HEYBERGER

Mme et MM. Isabelle KOEBERLE, Paul-André FLEITH, Marc BOMMENSATT et Robin KLEIN.

Membre coopté : M. Marc FRENNET.

Adopté à l'unanimité.

4.12 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Membres titulaires : Danielle HEYBERGER, Sébastien KLEIN et Béatrice SCHOHN
Membres suppléants : Jean-Marie KLEIN, Robin KLEIN et Fabrice SALBER.

Adopté à l'unanimité.

4.13 – COMMISSION CONSEIL DES JEUNES

Adjoint délégué : Isabelle KOEBERLE

MM. Florence RAFFATH, Aude DANNER, Robin KLEIN et Audrey SIMON.

Adopté à l'unanimité.

4.14 – COMMISSION AINES ET AIDES DIVERSES

Adjoint délégué : Isabelle KOEBERLE

MM. Danielle HEYBERGER, Jean-Marie KLEIN, Béatrice SCHOHN, Paul-André FLEITH, Florence RAFFATH et Aude DANNER.

Adopté à l'unanimité.

4.15 COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Membre titulaire : Danielle HEYBERGER, membre suppléante : Aude DANNER.

4.16 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECT

Membres titulaires : Philippe BLEGER, Isabelle KOEBERLE, Dominique HUMBRECHT et Béatrice SCHOHN.

Membres suppléants : Marc BOMMENSATT, Audrey SIMON et Florence RAFFATH.

Adopté à l'unanimité.

POINT N° 5 (25/2026) – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le maire expose que l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée. Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L. 2122-23 du CGCT.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner au maire certaines des délégations prévues par les articles susvisés ;

Le conseil municipal, après en délibéré

DECIDE de confier au maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour un montant inférieur à 60 000 € HT ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans le cadre du périmètre instauré par le conseil municipal ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle chaque fois qu'il sera nécessaire de conserver les droits de la commune ou éviter les conséquences résultant de l'expiration des délais ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux sans fixation de limites ;
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € ;

- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Conformément à l'article L. 2122-17 du CGCT, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention d'un adjoint, dans l'ordre des nominations, en cas d'empêchement du maire.

Adopté à l'unanimité.

POINT N° 6 (26/2026) – FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-20 et suivants fixant les indemnités de fonction du maire et des adjoints,
Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du maire et des trois adjoints,

Considérant que pour une commune de 941 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire est fixé de droit à 44.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et de 11.77 % pour les adjoints au maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

La présente délibération sera accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (article L. 2123-20-1 III du CGCT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instituer au profit de M. le Maire, l'indemnité prévue par les textes au taux maximal de 44.3 % du montant correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique

DECIDE d'instituer au profit des trois adjoints, l'indemnité prévue par les textes au taux maximal de 11.77 % du montant correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique ;

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice ;

Adopté à l'unanimité.

POINT N°7 (27/2026) – POINTS DIVERS ET COMMUNICATION

7.1 Dénomination de la rue desservant le lotissement Windmuehl

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Considérant qu'il convient de rajouter une nouvelle rue pour desservir le lotissement Windmuehl.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à la dénomination d'une nouvelle voie de la commune

ADOpte la dénomination « Rue du Pinot Noir » pour ladite voie desservant le lotissement « Windmuehl ».

Adopté à l'unanimité.

---oo0oo---

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 27 avril à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Paul-André FLEITH



Le Maire,
Philippe BLEGER

